

Commune de Lausanne  
Direction des travaux  
Rue du Port-Franc 18  
Case postale 5354  
1002 Lausanne

Lausanne, le 26 octobre 2011

**Remarque à la mise à l'enquête publique Côtes-de-Montbenon 20, 22, 24 futur et 26**

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé.

Dans cette mise à l'enquête, aucun élément concernant le stationnement vélo n'est mentionné. Cependant, les nouvelles surfaces, très importantes, généreront des besoins en places de stationnement pour les deux-roues légers. Il est primordial que cette problématique soit prise en compte à ce stade du projet, et ce d'autant plus dans un quartier piétonnier. Les cyclistes sont des clients non négligeables pour les activités du centre et l'offre en stationnement actuel dans le quartier ne suffit déjà pas à absorber la demande.

Nous demandons donc que le permis de construire soit lié à une étude sérieuse des besoins en stationnement pour les vélos et que celui-ci soit proche des entrées, couvert et sécurisé. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra encourager la mobilité douce, bonne pour la santé et pour l'environnement dans un centre-ville qui est déjà plus que saturé.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini  
Président

Karine Crousaz  
Vice-présidente